

Gérer l'eau à l'échelle du bassin

la Lettre

DE LA GESTION DE L'EAU

Vie & Jaunay



n° 12 - Juillet-Août 2010



SOMMAIRE

- ▶ LE MOT DU PRÉSIDENT
- ▶ LES COLLECTIVITÉS INVESTISSENT POUR TRAITER LES EAUX USÉES
- ▶ AU FIL DU SAGE
- ▶ EVE : DES DIAGNOSTICS INDIVIDUELS AGRICOLES POUR CIBLER LES ACTIONS
- ▶ LE MOT DU CRE : LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES
- ▶ BRÈVES



Le mot du Président

Dans ce numéro du mois de Juillet, nous abordons les actions que mènent les différents acteurs pour améliorer la qualité de l'eau.

Les collectivités ont de nombreux investissements à programmer pour assurer le quotidien de leurs administrés : écoles, équipements sportifs et culturels, voirie... Dans tous ces chantiers prioritaires, il faut aussi trouver de la place pour inscrire le renouvellement des **équipements d'épuration des eaux usées** ! Ce ne sont pas des chantiers « phares » mais ils sont essentiels pour protéger la ressource en eau destinée à la production d'eau potable, à l'abreuvement, à la qualité de nos eaux de baignade ou encore à la richesse de nos rivières. Ce bien collectif qu'est l'eau mérite bien toutes nos attentions.

Les agriculteurs aussi participent à l'effort collectif et, bien qu'ils vivent une période difficile, nous les encourageons à participer aux démarches locales de reconquête de la qualité de l'eau. Ces démarches amènent individuellement à se poser la question des pratiques et des systèmes d'exploitation pouvant concilier rentabilité économique et préservation de l'environnement.

L'arrêté que vient de prendre le Préfet de la Vendée sur l'interdiction d'utilisation des pesticides à proximité de l'eau nous concerne tous : avant de regarder les pratiques du voisin, interrogeons-nous sur les nôtres et progressons pas à pas. Nous échangerons ensuite nos bonnes idées !

Bonne lecture

Jean-Claude MERCERON

Sénateur de la Vendée,

Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,

Président de la Commission Locale de l'Eau.

Le Dico du SAGE...

* Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, (DBO5)

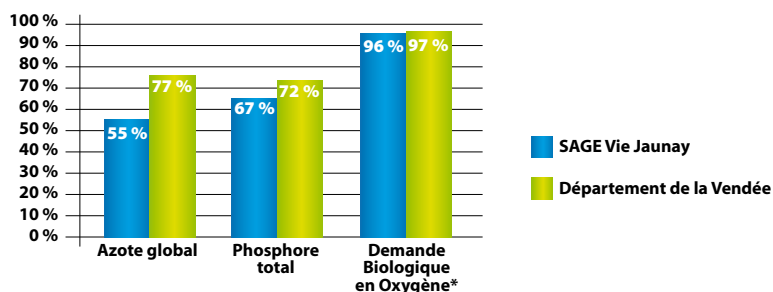
Elle représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour dégrader l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

LES COLLECTIVITÉS INVESTISSENT

Le Conseil Général de la Vendée, à travers l'action de son service « eau et assainissement », apporte une assistance technique aux collectivités pour le suivi de leurs ouvrages d'assainissement des eaux usées en provenance des habitations reliées au « tout à l'égout ». Sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay, la majorité des collectivités sont suivies par le Conseil Général.

Du bilan 2009, les points suivants retiennent l'attention **pour le bassin versant de la Vie et du Jaunay** :

- ▶ **Le rendement moyen d'élimination de l'azote (55 %) et du phosphore (67 %) est inférieur au rendement moyen pour le département de la Vendée.** Il s'explique par le fait qu'une bonne partie des communes, de petite taille, traitent leurs effluents par des lagunes, systèmes d'épuration moins performants sur ces paramètres. **De gros programmes de travaux sont envisagés dans les années à venir** pour revoir entièrement certains systèmes épuratoires. Ces programmes sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général de la Vendée et les SIAEP dans le cadre des programmes EVE (Eau Vendée Environnement).
- ▶ **Concernant la matière organique, le rendement est très satisfaisant (96 %).**



Bilan des rendements épuratoires des stations d'épuration collectives suivies par le service de l'eau du Conseil Général pour l'année 2009.



AU FIL DU SAGE...

▶ Commission Locale de l'Eau (CLE) du 2 novembre 2009

Lors de cette réunion, le **projet de SAGE** modifié, afin de prendre en compte les résultats de la consultation, la relecture juridique et l'inventaire des zones humides, a été **adopté à l'unanimité par les membres de la CLE.**

Le projet de SAGE a ensuite été transmis pour avis au Préfet de la Vendée qui vient de donner un **avis favorable** tout en rappelant la nécessaire prise en compte du nouveau SDAGE.

L'enquête publique démarrera mi-septembre.

▶ Rappel du calendrier

Décembre 2005	Etat des lieux
Juin 2006	Diagnostic global
Février 2007	Tendances & scénarios
Avril 2007	Choix de la stratégie
Décembre 2007	Les produits du SAGE
Janvier à septembre 2008	Consultation
Décembre 2008	Bilan de la consultation
Mai 2009	Relecture juridique
Novembre 2009	Adoption du projet de SAGE

Avril 2010
Septembre 2010

Avis du Préfet de la Vendée
Enquête publique



POUR TRAITER LES EAUX USÉES



Déshydratation et minéralisation des boues par des filtres plantés de roseaux (station de la Vallée - Givrand). Ces systèmes sont aussi utilisés pour épurer les eaux usées.



Saulaie utilisée en traitement de finition afin d'épurer au maximum les eaux avant rejet dans le milieu naturel (station du Grand Bois - Givrand).

Et l'assainissement individuel ?

4 502 installations individuelles ont été recensées sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay. Le contrôle de ces installations est en cours par les Communautés de Communes ou Communauté d'Agglomération. Fin 2009, 1 579 installations ont été contrôlées (source : Conseil Général de la Vendée).

Pour en savoir plus, contacter la Communauté de Communes de votre secteur.

AGRICULTURE : DES DIAGNOSTICS INDIVIDUELS POUR CIBLER LES ACTIONS



▶ Les agriculteurs des bassins versants d'Apremont et du Jaunay seront tous rencontrés individuellement.

Les premiers programmes EVE pour améliorer la qualité de l'eau sur les bassins versants d'Apremont et du Jaunay sont terminés. De nombreuses actions ont été réalisées et les résultats sont encourageants. Cependant, il reste encore des efforts à faire. C'est pourquoi, le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie et le SIAEP du Pays de Brem et du Jaunay ont décidé de **poursuivre les programmes EVE pour 5 ans** et de confier la maîtrise d'ouvrage des volets agricoles à la Chambre d'Agriculture.

Les volets agricoles de ces nouveaux contrats s'articulent autour du **DPA (Diagnostic Plan d'Actions)**.

Dans toutes les exploitations des bassins versants d'Apremont et du Jaunay, un diagnostic individuel va être réalisé et va conduire à l'élaboration d'un plan d'actions individuel. Le diagnostic recense les pratiques de l'exploitation, calcule des indicateurs et se poursuit par un **engagement annuel de chaque agriculteur à faire évoluer ses pratiques sur des points précis et quantifiables**.

Durant les 5 années du programme, un bilan annuel sera réalisé sur les actions mises en place, le plan d'actions sera actualisé et complété. Ce retour annuel sur les indicateurs de chaque exploitation permettra de mesurer les efforts réalisés et le niveau d'atteinte des engagements car les agriculteurs sont amenés à signer les actions sur lesquelles ils s'engagent annuellement, conjointement avec le réalisateur du diagnostic.

En parallèle, un programme d'actions construit par un groupe agricole permet concrètement à chaque agriculteur ou groupe d'agriculteurs, de **choisir les outils adaptés à sa problématique pour la mise en œuvre de son plan d'actions individuel**.

La réussite du programme nécessite l'implication de tous les agriculteurs mais aussi de toutes les structures qui les accompagnent. 100 % des agriculteurs des bassins versants sont concernés et sont contactés pour réaliser le DPA.



La bande enherbée, appelée également « zone tampon », permet de limiter les dérives directes dans le cours d'eau et d'épurer les eaux.

Contact :

- Florence PAYRAUDEAU - Chambre d'agriculture - Animatrice du volet agricole bassin versant d'Apremont au 02.51.36.82.12
- Carin BARBERIS - Chambre d'agriculture - Animatrice du volet agricole bassin versant du Jaunay au 02.51.36.83.30



► Lutte contre les espèces envahissantes : un effort constant des acteurs locaux

Les rongeurs aquatiques nuisibles

Le ragondin (photo) et le rat musqué ont colonisé l'ensemble des milieux aquatiques du bassin versant de la Vie et du Jaunay, engendrant de nombreux dégâts : destruction des cultures de maïs, dégradation des berges et des ouvrages hydrauliques par le creusement de terriers. Il sont aussi porteurs d'une maladie mortelle pour l'homme : la leptospirose.

Chaque année, une action de lutte est mise en place par les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles sur la partie amont du bassin versant et par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay pour la partie aval.

En 2009, cette lutte effectuée par une centaine de bénévoles (chasseurs, piégeurs, agriculteurs...) et les agents des groupements cantonaux et du Syndicat Mixte a permis de prélever un total de 14 338 ragondins et rats musqués. Les captures se répartissent à hauteur de 16 % sur le bassin du Jaunay et de 84 % sur le bassin de la Vie.

Les plantes aquatiques exotiques envahissantes

Apparues depuis 1994 sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay, les plantes aquatiques exotiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil et Egeria densa) provoquent une baisse de la biodiversité, une altération de la qualité de l'eau, une accélération du comblement des mares et fossés, et sont une menace pour les activités de loisirs.

Actuellement, 30 plans d'eau connus sont colonisés sur le bassin versant dont 13 en amont et 17 en aval. De plus, deux marais sont colonisés par ces plantes :

- Marais du Jaunay et du Gué-Gorand (61 500 ml),
- Marais de Soullans (150 ml).

Depuis 1997, le Syndicat Mixte des Marais met en place de nombreuses actions d'entretien sur les marais pour limiter leur développement (arrachage manuel et arrachage mécanique).



Un plan d'eau envahi de Jussie



Un nouvel agent de marais

Nous souhaitons la **bienvenue à Pierre TRAVERT qui occupe le poste d'agent de marais depuis le 7 juin** suite au départ d'Alexandre PELLETIER qui a rejoint l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dans le département de la Gironde.

Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Tél : 02.51.54.28.18 - Mail : marais.vlj@wanadoo.fr

BRÈVES

► Protégeons notre biodiversité : Ne traitons pas à proximité de l'eau



Le 17 mars 2010, le Préfet de la Vendée a signé un arrêté relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques (pesticides) à proximité des milieux aquatiques. Cet arrêté concerne tous les utilisateurs (collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs). Il est affiché en mairie. Renseignez-vous !

► 1^{er} Forum local de l'eau sur le thème du désherbage « eau'trement »

Suite à la publication de l'arrêté préfectoral du 17 mars, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a organisé, dans le cadre du SAGE, une journée d'informations et d'échanges sur le thème du désherbage alternatif au désherbage chimique le 21 mai dernier au Golf des Fontenelles. Ce premier Forum a accueilli une soixantaine d'élus et d'agents des services espaces verts et voirie. Un remerciement particulier aux communes des Lucs-sur-Boulogne, de Brétignolles-sur-Mer et de Rocheservière qui ont accepté de témoigner de leurs pratiques de désherbage sans pesticides : paillage, tolérance et utilisation de la végétation spontanée, fleurissement des pieds de murs, balayage et binage, utilisation de désherbeurs thermiques... Les échanges ont été nombreux et intéressants... Une expérience à renouveler.



Visite de la commune de Rocheservière

Directeur de la Publication :
Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE, Sénateur.

Contact : Anne BARBIER - Tél : 02 28 10 94 37
Mail : sage.viejaunay@wanadoo.fr
Rédaction : Groupe communication du SAGE

Crédits photos : SMMVLJ, Chambre d'Agriculture de la Vendée, Mairie de Givrand